

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-022

du 16 novembre 2020

n°022

page 1/4

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (55) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, Y. ERGUL, J. MARECOT, M.FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIER, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), T. TRIPHOSE, P. AZILE, C. MICHAUD, O. GOLA, V. LEAU, E. BAILLY, P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), T. PRIEUR, A. BRAGUIER, M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (14) :

1. E. AZIHARI donne pouvoir à M.LAVRARD
2. T. BAUDIN donne pouvoir à Y. ERGUL
3. J. MELQUIOND donne pouvoir à J. MARECOT
4. L. RABUSSIER donne pouvoir à M.FRESNEAU
5. JM.MEUNIER donne pouvoir à S. RAYNAUD
6. F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE
7. C. FARINEAU donne pouvoir à M. DROIN
8. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à AF BOURAT
9. G. PRINCET donne pouvoir à H. PREHER
10. JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER
11. P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
12. C. CHAPUT donne pouvoir à O. GOLA
13. V. DESIRÉ donne pouvoir à O. GOLA
14. D. SIMONET donne pouvoir à P. BAZIN

EXCUSES (12) : B.HENEAU, D. CATHELIN, A. NOEL, C. PIAULET, F. REBY, G. WIBAUX, P. LECLERC, C. PEPIN, F. PIERRON, S. MIGEON, F. SOURIAU, M. LATUS

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD

OBJET : Service de location de vélos - Tarification.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a mis en place, depuis 2017, 8 stations de vélos en libre service :

- o Châtellerault 3 stations,
- o Thuré 1 station,
- o Cenon 1 station,
- o Naintré 1 station,
- o Lençloître 1 station,
- o La Roche Posay 1 station.

Ce service de location de vélos en libre service (en stations), doit répondre à des déplacements ponctuels et de courtes durées.

D'une part, au vu du retour d'expérience sur l'offre en station (vandalisme) il convient de mettre une caution d'un montant de 150 €.

Et d'autre part, afin d'être en conformité avec la législation, il est proposé de revoir les gilles tarifaires.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20201116-022****du 16 novembre 2020****n°022****page 2/4****Tarification pour la location de vélos classiques : (délibération du bureau communautaire n°3 du 15 mai 2017)**

Abonnement	« tout public »	« Réduit » *
1 heure	1 €	1 €
2 heures	2 €	2 €
1/2 journée	3 €	3 €
1 journée	4 €	3 €
Week-end (vendredi-lundi)	7 €	5 €
1 semaine	10 €	6 €
1 mois	18 €	9 €
6 mois	90 €	45 €

* Tarif réduit : moins de 25 ans, plus de 65 ans, CMUC, abonnés TAC, revenu minimum.

- Caution demandée : 200 €/vélo

Tarification pour la location de vélos électriques au local de la gare (délibération du bureau communautaire n°3 du 15 mai 2017)

Abonnement	« tout public »	« réduit » *
1 heure	2 €	2 €
2 heures	4 €	4 €
1/2 journée	6 €	4 €
1 journée	10 €	8 €
Week-end (vendredi-lundi)	15 €	10 €
1 semaine	20 €	15 €
1 mois	40 €	30 €
6 mois	150 €	110 €
1 an	250 €	180 €

- Caution demandée : 700 €/vélo

Proposition de tarification pour la location de vélos en station libre service

	« tout public »
30 mm	gratuite
1h30	1 €
2h30	3 €
3h30	5 €
4h30	7 €
De 4h30 à 8h00	10 €

- Caution demandée : 150 €/vélo

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-022

du 16 novembre 2020

n°022

page 3/4

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault notamment l'article 3 alinéa II. 3, relatif à l'organisation de la mobilité,

VU la délibération du conseil communautaire n°3 du 22 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°6 du bureau du 16 octobre 2017 relative à la tarification et au règlement intérieur du service de vélos à assistance électrique en libre service et des vélos classiques,

VU la délibération n°7 du bureau du 22 janvier 2018 relative aux conditions générales pour la location de vélos classiques et de vélos à assistance électriques en libre service,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location des vélos en libre service,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs à compter du 1er janvier 2021 comme suit :

Tarification pour la location de vélos classiques :

Abonnement	« Tout public »	« Réduit » *
1 heure	1 €	1 €
2 heures	2 €	2 €
1/2 journée	3 €	3 €
1 journée	4 €	3 €
Week-end (vendredi-lundi)	7 €	5 €
1 semaine	10 €	6 €
1 mois	18 €	9 €
6 mois	90 €	45 €

- * Tarif réduit : moins de 25 ans, plus de 65 ans, CMUC, abonnés TAC, revenu minimum.
- Cautions demandées : 200 €/vélo

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20201116-022

du 16 novembre 2020

n°022

page 4/4

Tarification pour la location de vélos électriques au local de la gare

Abonnement	« tout public »	« réduit » *
1 heure	2 €	2 €
2 heures	4 €	4 €
1/2 journée	6 €	4 €
1 journée	10 €	8 €
Week-end (vendredi-lundi)	15 €	10 €
1 semaine	20 €	15 €
1 mois	40 €	30 €
6 mois	150 €	110 €
1 an	250 €	180 €

- Caution demandée : 700 €/vélo

Tarification pour la location de vélos en station libre service

	« tout public »
30 mm	gratuite
1h30	1 €
2h30	3 €
3h30	5 €
4h30	7 €
De 4h30 à 8h00	10 €

- Caution demandée : 150 €/vélo

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN